



Sol abîmée lors d'une livraison.

Par **Stonn57**, le **02/08/2016** à **10:25**

Bonjour,

Hier je me suis fais livrer un canapé par un prestataire de Home Salon.

Le canapé a été livré, posé et vérifié.

Rien à signaler sur le canapé à part quelques petites imperfections mineures que nous avons décrites avant de signer le bon de livraison.

Après le départ du livreur nous avons constaté qu'un des pieds situé à l'arrière du canapé avait déchiré le revêtement de sol sur 20 à 25cm

Vers qui dois-je me retourner, le prestataire ? Home Salon ? mon assurance ?

Merci pour vos conseils

Stéphane

Par **morobar**, le **03/08/2016** à **09:15**

Bonjour,

Vous pouvez ouvrir un dossier sinistre auprès de votre assureur, lequel exercera les recours s'il prend en garantie ce sinistre.

Sinon vous devrez actionner le vendeur, qui est du croire de son personnel et/ou sous-traitant.